

Conseil municipal du 24 mars 2023

Présents : Michel AUFRANC, Jean-Paul BONTEMPS, Nicolas CHAMPEME, Jérôme CLEMENT, Sylvain DUPUIS, Jacques HUMBERT, Nelly LEGLISE, Vincent PORET, Hubert REVILLOT, Marie Agnès SANVERT, Patrick VION,

Invitées : Corinne MEULIEN, Anne - Laure GEVREY, nos secrétaires.

Absents : Emeline Berger, Romain FAIVRE, Fabienne GAVAND, Ludivine LAZARUS.

Pouvoirs : Emeline Berger pour Jérôme Clément.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Mme SANVERT doit quitter la séance à 21 heures.

Mr Michel AUFRANC est désigné secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 03 mars 2023

Délibérations :

1- Reprise de la délibération fixant les taux des TFB, TFNB et TH sur résidences secondaires :

La récente transmission de l'état 1259 nous indique que cette année la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est toujours en vigueur. N'en n'ayant pas perçu en 2022, ce taux n'a pas été mentionné dans notre délibération 2023-010. Il convient donc de le mentionner.

Le conseil approuve à l'unanimité.

2- Budget prévisionnel photovoltaïque 2023 :

Recettes – Fonctionnement :

122 118.87 € dont 97 794.87 € d'excédent antérieur reporté

Dépenses – Fonctionnement :

122 118.87 € dont 90 000.00 € d'excédent affecté au budget principal

Recettes – Investissement

33 769.04 €

Dépenses – Investissement

33 769.04 € dont 14 758.04 € d'excédent reporté

En synthèse

Total recettes fonctionnement + investissements : 155 887.91 €

Total dépenses recettes fonctionnement + investissements : 155 887.91 €

Après discussion, ce budget est approuvé à l'unanimité.

3- Budget Général prévisionnel 2023 :

Recettes – Fonctionnement :

1 026 000.37 € dont 483 988.37 € d'excédent antérieur reporté et 90 000 € par l'affectation d'une partie de l'excédent du budget photovoltaïque.

Dépenses – Fonctionnement :

1 026 000.37 € dont 411 646.90 € affecté à la section investissement du budget principal.

Recettes – Investissement

885 249.90 € dont 411 646.90 € affecté de la section investissement au budget principal.

Dépenses – Investissement

885 249.90 € dont 644 869.53 € pour les travaux prévus sur les années 2023 et 2024.

Après discussion, ce budget est approuvé à l'unanimité.

4- Maison Maurice

Une analyse du rapport des offres du marché public préparée par le maître d'œuvre ARCAD'26 est projetée à l'écran.

Sur les 9 lots de ce chantier, seul le lot n°4 concernant la serrurerie n'a pas reçu d'offre. Une nouvelle consultation est relancée.

Les lots 1, 2 et 9 font l'objet d'une demande complémentaire auprès de l'entreprise VION pour une conformité au cahier des charges.

Pour tous les lots hormis, bien entendu, le lot n°4, les entreprises susceptibles d'être retenues, sont indiquées par le maître d'œuvre.

Tous les lots excepté le lot n°1 ont un chiffrage voisin de l'estimation initiale du maître d'œuvre.

Le lot n°1 fait apparaître un surplus de l'ordre de 50 000 €.

En attendant les réponses aux questionnements divers, il est décidé de surseoir à la prise de décision définitive pour ce chantier.

5- Modification dans l'inventaire des chemins communaux :

Deux chemins sont concernés ; ils ont été déclassés en « desserte » suite à la construction de l'autoroute A6 alors qu'ils desservent des habitations :

- Baudinet depuis la voie communale n°5 chemin de Baudinet jusqu'à la parcelle ZO 46 ;
- Chemin Rural du Moulin Pomier à prolonger sur l'actuel chemin de desserte jusqu'à la jonction avec la rue du Bourg.

Ces chemins qui desservent des habitations devraient être déclarés impasse jusqu'aux habitations qu'ils desservent.

Les plans de deux chemins sont décrits à l'écran.

Après délibération, l'Assemblée donne à l'unanimité son accord pour clarifier le statut de ces sections de voirie.

6- Achat terrain groupe scolaire :

Rappel :

La parcelle concernée cadastrée ZN 92 d'une superficie de 1,8 Ha jouxtant le parking communal de la Salle Polyvalente est une propriété privée.

La surface nécessaire pour la construction du groupe scolaire et son proche environnement est d'environ 7 000 m².

La construction desservirait par l'angle nord du parking communal et serait implantée au milieu de cette grande parcelle, dont le reste servira de zone de protection vis-à-vis des parcelles de cultures voisines.

Le service public « France Domaine », questionné sur la valeur de ce terrain, l'a estimé à 45 000 € plus 2 000 € pour le reste de la parcelle.

Les propriétaires quant à eux estimaient le tout à une somme nettement supérieure.

Après négociation, une somme de 50 000 € convient aux différentes parties.

Après délibération, l'Assemblée donne à l'unanimité son accord et donne tous pouvoirs au Maire pour concrétiser avec les vendeurs un compromis de vente auprès de Me PEYRAT, notaire à Tournus.

7- Photovoltaïque « le Chêne » :

Au lieu-dit « Le Chêne », un projet agrivoltaïque sur une superficie 9 HA sur la commune de Boyer et 16 HA sur la commune de Jugy est soumis au vote.

Un dossier étoffé est présenté aux élus.

Ce terrain consacré à l'élevage se situe en zone non constructive.

Les panneaux solaires auraient une hauteur de 0.80 m à 2.50 m aux points les plus bas et 4.50 à 5 m aux points les plus hauts.

Deux remarques ont fait débat :

- la qualité des sols propice à l'activité agricole qui serait réduite par l'occupation photovoltaïque
- la qualité paysagère de notre territoire que cette installation troublerait du fait de sa hauteur plus élevée que le Photovoltaïque au sol et difficilement occultable.

Pour la partie du projet concernant Boyer, **le conseil à l'unanimité s'oppose à ce projet.**

8- Questions diverses :

Jérôme CLEMENT évoque les chantiers de voirie pour l'année 2023.

Il regrette le manque de participation des membres de la commission ^{Bartimouch} ~~voies~~ pour repérer les routes plus à même d'être concernées par les réfections en 2023.

Mr AUFRANC souhaiterait que la rue du Jus, très fréquentée, puisse être traitée en priorité, au moins sur la partie RD 906 – école maternelle.

Levée de séance à 22h 00

Signatures

Secrétaire de séance,
AUFRANC Michel,



Le Maire,

